

DEPARTEMENT
DU DOUBS

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°1
Acquisitions foncières

Séance du 24 octobre 2016

L'an deux mille seize
le 24 octobre à 17 heures 30

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 14
Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la mairie de La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
12 octobre 2016

Etaient présents : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, MM. Lylian CALVAT, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Daniel ROLET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en novembre 2016.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES représenté par Lylian CALVAT, Christophe LIME, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Résultat du vote :
- Pour : 13
- Contre : /
- Abstention : 1

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT rappelle les démarches engagées dans le cadre de la politique d'acquisitions foncières et notamment qu'un budget de 110 000 € avait été voté lors du Comité Syndical du 8 mars 2016.

M. FAGAUT propose l'acquisition de 2 lots de 3 parcelles sur les communes de Saône et Morre.

A Saône, la surface globale est de 3 ha 11 a 48 ca pour un montant estimatif total de 18 380 € TTC.

Parcelle	Surface	Estimation des Domaines à l'hectare	Prix du terrain proposé	Estimation des frais	Coût Total
SAONE <i>La Verne</i> ZE n°57	1 ha 64 a 25 ca	7 000 €	7 435 €	1 510 €	8 945 €
SAONE <i>Les Grands Prés</i> ZE n°92	59 a 14 ca	2 000 €	1 478 €	500 €	1 978 €
SAONE <i>Planches à Gaudy</i> ZE n°257	88 a 09 ca	7 000 €	6 167 €	1 290 €	7 457 €
Surface totale	3 ha 11 a 48 ca	Montants totaux	15 080 €	3 300 €	18 380 €

A Morre, la surface globale est de 3 ha 07 a 37 ca pour un montant estimatif total de 7 902 € TTC

Parcelle	Surface	Estimation des Domaines à l'hectare	Prix du terrain proposé	Estimation des frais	Coût Total
MORRE <i>Le Près des Disputes</i> ZB n°77	1 ha 40 a 87 ca	2 500 €	3 522 €	530 €	4 052 €
MORRE <i>La Bruyère</i> ZB n°100	83 a 25 ca	2 000 €	1 665 €	260 €	1 925 €
MORRE <i>La Bruyère</i> ZB n°101	83 a 25 ca	2 000 €	1 665 €	260 €	1 925 €
Surface totale	3 ha 07 a 37 ca	Montants totaux	6 852 €	1 050 €	7 902 €

Le Comité syndical approuve l'acquisition des nouvelles parcelles pour un montant de 26 282 € TTC.

Le Comité syndical valide le plan de financement comme suit :

- 80 % Agence de l'eau RMC du montant HT
- 20 % Autofinancement

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour et une abstention,

le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces acquisitions, à demander les subventions correspondantes et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

DELIBERATION n°2
Convention pluriannuelle
d'objectif FDC25/SMMS

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :

12 octobre 2016

Date d'affichage :

Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
novembre 2016.

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 24 octobre 2016

L'an deux mille seize

le 24 octobre à 17 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la mairie de La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, MM. Lylian CALVAT, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES représenté par Lylian CALVAT, Christophe LIME, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT rappelle que la fédération départementale des chasseurs du Doubs (FDC 25) est propriétaire de 5 parcelles représentant environ 16 ha dans le périmètre du marais de Saône géré par le SMMS.

M. FAGAUT expose que dans le cadre d'une gestion mutualisée de ces parcelles en cohérence avec le plan de gestion 2015-2019, la FDC 25 propose la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2016 et 2017. Cette convention qui a fait l'objet d'une première présentation lors du Conseil syndical du 20 octobre 2015 aura notamment pour objectifs de garantir un espace partagé et accessible à tous, de définir un cadre de partenariat pour la connaissance de la faune et de la flore ainsi que des habitats naturels ou semi-naturels sur le périmètre du syndicat, de favoriser la continuité spatiale de propriété à l'occasion des acquisitions foncières, dans le respect d'une cohérence territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Comité syndicat valide la convention pluriannuelle d'objectifs telle que présentée en séance et autorise le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

DELIBERATION n°3
Etude de restauration
hydraulique du ruisseau du
Pontot

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :

12 octobre 2016

Date d'affichage :

Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
novembre 2016.

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 24 octobre 2016

L'an deux mille seize
le 24 octobre à 17 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la mairie de La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, MM. Lylian CALVAT, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES représenté par Lylian CALVAT, Christophe LIME, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT explique que le syndicat a lancé une consultation dans le cadre de la mesure GE1 du plan de gestion 2015-2019. Cette consultation avait pour objet une tranche ferme et une tranche conditionnelle. Le budget prévisionnel pour cette opération était de 58 750 € H.T. soit 70 500 € T.T.C.

M. FAGAUT expose les enjeux techniques et financiers de l'étude qui comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle et détaille l'offre du Cabinet Reilé pour le montant total de 34 030 € H.T., soit 40 836 € T.T.C

Le Comité syndical valide le plan de financement comme suit :

- 50 % Agence de l'eau RMC
- 30 % Conseil Départemental
- 20 % Autofinancement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Comité syndical autorise le Président à retenir l'offre du Cabinet Reilé et à notifier le marché pour les montants exposés en séance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°4
Renouvellement du contrat
CUI/CAE de l'agent technique

Séance du 24 octobre 2016

L'an deux mille seize
le 24 octobre à 17 heures 30

Nombre de membres : Membres en exercice : 25 Membres présents : 14 Membres qui ont pris part à la délibération : 14
--

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la mairie de La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
12 octobre 2016

Etaient présents : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, MM. Lylian CALVAT, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Daniel ROLET.

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en novembre 2016.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES représenté par Lylian CALVAT, Christophe LIME, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Résultat du vote : - Pour : 14 - Contre : / - Abstention : /
--

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le bilan financier du contrat de l'agent technique et rappelle la mutualisation mise en place avec d'autres communes du plateau. Il rappelle également que son contrat ayant débuté le 10 mai 2016 arrive à son terme le 9 novembre 2016.

M. FAGAUT indique que les collectivités pour lesquelles l'agent est intervenu ainsi que d'autres collectivités ont exprimé un besoin que pourrait satisfaire cet agent pour la période hivernale.

M. FAGAUT propose donc de prolonger le contrat de l'agent pour une année supplémentaire à compter de la date de la fin du contrat actuel, selon les mêmes dispositifs et termes financiers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Comité syndical approuve ce renouvellement de contrat et mandate le Président pour signer les documents nécessaires à ce renouvellement d'une durée d'un an jusqu'en novembre 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
de BESANÇON**

DELIBERATION n°5
Désignation d'un assistant de
prévention

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 14

Membres qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la convocation :
12 octobre 2016

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
novembre 2016.

Résultat du vote :

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 24 octobre 2016

L'an deux mille seize
le 24 octobre à 17 heures 30

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la mairie de La Vèze (25660), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Françoise GASTEL, Sylvie LE HIR, Béatrix LOIZON, MM. Lylian CALVAT, Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Stéphanie BOITEUX, Myriam LEMERCIER, Françoise PRESSE, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Daniel FABREGUES représenté par Lylian CALVAT, Christophe LIME, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Michel VIENET.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT explique que suite au départ de Marylène SIMONIN, le syndicat ne dispose plus d'assistant de prévention en matière de santé et de sécurité au travail.

Le centre de gestion du Doubs demande à ce que le Président du syndicat désigne un nouvel assistant de prévention qui devra faire l'objet d'une formation d'une demi-journée.

M. FAGAUT propose qu'Alexandre BENOIT-GONIN, nouveau permanent du syndicat, soit désigné assistant de prévention et bénéficie de la formation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Comité syndical se prononce favorablement sur cette désignation et sur la formation associée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT